



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

LYCEE JEAN PERRIN

**Objet : Participation de votre enfant à la campagne de dépistage de la Covid-19 au sein de l'établissement**

L'établissement d'enseignement où est actuellement scolarisé votre enfant participe à la campagne de dépistage du virus SARSCoV-2 (Covid19) organisée par le ministère de l'Education Nationale en lien avec les ARS.

Ces dépistages sont proposés aux collégiens / lycéens, ainsi qu'à l'ensemble des personnels des établissements.

La campagne de dépistage aura lieu dans votre établissement le 15 et 16 février 2021. Les tests proposés sont des tests antigéniques par prélèvement naso-pharyngé (réalisé dans le nez avec un écouvillon) qui donnent un résultat dans un délai de 15 à 30 minutes. Les personnes porteuses du virus et présentant un risque de contagiosité peuvent donc le savoir très vite, et ainsi se protéger et protéger leur entourage.

Si vous êtes d'accord, ainsi que votre enfant, pour que ce test soit réalisé, votre enfant devra se présenter muni du formulaire de consentement parental ci-dessous dûment rempli, le jour du dépistage. Si votre enfant présente des symptômes évocateurs de la Covid-19 ou s'il est en éviction car identifié comme sujet contact d'une personne porteuse du virus, alors il doit rester à son domicile et ne doit pas se rendre dans l'établissement pour réaliser ce test. Son médecin traitant pourra l'orienter vers le test qui lui convient.

Des équipes des personnels de santé de l'éducation nationale, ainsi que des équipes de professionnels libéraux seront en charge d'effectuer le prélèvement dans le respect des conditions sanitaires requises et son analyse.

Si le résultat du test est positif, il est nécessaire qu'il puisse s'isoler, comme cela est recommandé dans le cadre de la lutte contre la transmission du virus. Un personnel de santé vous contractera pour venir chercher votre enfant. Le résultat du test vous sera donné en mains propres.

Si le résultat du test est négatif, la communication du résultat sera transmise à votre enfant par le personnel soignant. Il lui sera également remis sous format papier à votre attention. Le respect des mesures barrières (port du masque, distanciation sociale, lavage régulier des mains...) devra néanmoins être toujours rigoureux. Un test négatif n'écarte pas totalement le risque de présence du virus et de contagiosité. Si dans les jours qui suivent le test, votre enfant présente des symptômes compatibles avec la Covid-19, il devra consulter son médecin traitant, comme pour tout symptôme évocateur d'un problème de santé.

La santé des jeunes est un enjeu majeur dans la lutte contre cette épidémie, dont chaque adulte doit se sentir responsable. Cette campagne de dépistage s'inscrit dans une démarche collective, solidaire et partagée. Ce test est gratuit pour les familles. Mais en cas de prélèvement par un personnel de santé libéral, votre carte vitale sera demandée. Votre enfant devra donc présenter deux documents le jour du prélèvement : Consentement parental ainsi que votre carte vitale ».



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Formulaire de consentement parental**

**Pour la réalisation d'un examen de dépistage de la Covid-19 utilisant les tests sur prélèvement nasopharyngé pour une personne mineure**

Je soussigné Mme/Mr

Numéro de téléphone

Numéro de sécurité sociale

Adresse

Représentant légal de l'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

*Autorise mon enfant :*

A bénéficier de la campagne de dépistage a la COVID-19 déployée au sein du lycée/collège

*Si le résultat du test pratiqué est positif, j'autorise mon enfant :*

A communiquer ce résultat au personnel de santé de l'établissement afin de rechercher les personnes contacts à risque

Pour les élèves majeurs, ils quitteront le lycée pour s'isoler immédiatement à domicile

Pour les élèves mineurs, un personnel de l'établissement vous contactera pour venir chercher votre enfant. Un isolement à domicile est alors indispensable.

Date et signature de l'autorité parentale

Les données concernant votre enfant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits sur les données de votre enfant : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé. (<https://solidaritesante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>). Pour exercer ces droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Réfèrent en protection des données – Direction Générale de la Santé (DGS) – Ministère des solidarités et de la santé – 14 avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique [sidep-rgpd@sante.gouv.fr](mailto:sidep-rgpd@sante.gouv.fr).